



CONSEIL GENERAL

Législature 2021-2024

9^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

JEUDI 23 JUIN 2022
À LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE VIGNER

Présidence : M. Ambigapathy Rajesh

Secrétariat : Mme Sliwowska Maria

Table des matières :

1.	Appel	Page	2
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2022	Page	2
3.	Nomination des membres du bureau du Conseil général pour la période administrative 2022-2023	Page	2
4.	Nomination d'un.e membre de la Commission de police du feu et de salubrité publique (PS)	Page	3
5.	Nomination d'un.e membre de la Commission Aînés et soutien en remplacement de Mme de Rooij Kaufmann (PLR), démissionnaire	Page	3
6.	Nomination d'un.e membre de la Commission des énergies en remplacement de M. Vincent Frederik Pickert (PLR), démissionnaire	Page	3
7.	Fusion : point de situation	Pages	3-4
8.	Comptes et gestion de l'exercice 2021 ; rapport à l'appui	Pages	5-23
9.	Communications du Conseil communal	Page	24
10.	Interpellations et questions	Pages	25-28

Date	Statut	Commentaires
07.07.2022	Version provisoire pour approbation	
13.07.2022	Version définitive	

Le Président

Il est 19h00, je vous prie de prendre place. Je souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1. Appel

Le **Président** donne la parole à Mme Maria Sliwowska, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 28

Excusés : Mmes Paola Attinger-Carmagnola, Anne-Claude Cosandey, Corinne Engel
MM. Georges Bertoni, Yann Chalon, Benjamin Jaggi

En retard : Mme Elise Ianni
Mm. Nicolas Droz, Benoît Hemmer, Jean-Philippe Pramil

Suppléants : MM. Matthias Imboden, Thomas Overstolz

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2022

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque, **le Président** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Nomination des membres du bureau du Conseil général pour la période administrative 2022-2023

Le Président annonce qu'il a reçu un mail interpartis à ce sujet.

La proposition de bureau pour la période administrative 2022-2023 émanant de nos 3 formations politiques est la suivante :

Présidence : Pascale Giron-Lancuit

Secrétaire : Ivana Marti

1ère Vice-Présidence : Lorenzo Zago

2ème Vice-Présidence : Andrea Sunier

Vice-secrétaire : Nicolas Droz-dit-Bussy

Le Président nomme également les 3 questeurs qui sont : Estelle Chalon pour le PLR, Nathalie Müller pour le PS et Corinne Engel pour l'Entente.

Ce bureau n'appelant pas de commentaire, il est élu à l'unanimité.

4. Nomination d'un.e membre de la Commission de police du feu et de salubrité publique (PS)

M. Jérôme Vaneberg (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Personne pour le moment et on reviendra vers vous lors du prochain Conseil général.

Le Président en prend bonne note.

5. Nomination d'un.e membre de la Commission Aînés et soutien en remplacement de Mme de Rooij Kaufmann (PLR), démissionnaire

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous proposons M. Jacques Rivier.

Le Président en prend bonne note.

6. Nomination d'un.e membre de la Commission des énergies en remplacement de M. Vincent Frederik Pickert (PLR), démissionnaire

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous proposons M. Jean Maurice Ducommun.

Le Président en prend bonne note.

7. Fusion : point de situation

Le Président donne la parole au Conseil communal.

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

C'est un point informatif, mais si vous avez des questions ou remarques, n'hésitez pas à vous manifester à la fin de mon intervention.

Au mois de mars de cette année, les législatifs des 4 communes acceptaient le rapport de fusion proposé par les exécutifs. De ce fait, ils nous lançaient pleinement dans le processus qui aboutira par le vote populaire le 26 novembre 2023.

Depuis le mois de mai, 7 groupes de travail ont commencé leurs travaux. Les 4 groupes thématiques sont composés aux deux tiers de personnes non-membres de législatifs. Ils offrent une bonne représentativité de la société civile et seront des relais précieux pour la suite du projet.

La plupart des groupes de travail ont déjà eu 2 séances et continueront leurs travaux jusqu'à octobre de cette année. Ils auront en tout 6 à 7 séances.

Objectif: ne anime les séances et les avis récoltés des participants sont plutôt positifs sur la qualité des échanges.

En parallèle, les 3 groupes de travail techniques ont également débuté leurs travaux. Ils sont composés de membres du Copil, de l'administration et du Conseil général.

À Saint-Blaise, nous avons comme représentants du Conseil général, Jérôme Vaneberg au groupe de travail « analyse financière et budget », Lorenzo Zago au groupe de travail « organisation et prestations communales » et Nicolas Bornand au groupe de travail « convention de fusion ».

Le comité de pilotage a décidé la semaine dernière de la procédure afin de trouver le nom de la nouvelle commune. En voici les étapes :

1. Nous allons faire un appel à idées afin que la population ainsi que les écoles puissent formuler des propositions de noms. Cet appel sera lancé après les vacances scolaires.
2. Les propositions seront analysées par un jury composé de 4 membres des groupes de travail thématiques, c'est-à-dire des représentants de la société civile (une personne par commune) et de 4 membres du groupe de travail technique « convention de fusion ».
3. Ce jury proposera un choix limité de noms avec une argumentation au comité de pilotage.
4. Le comité de pilotage retiendra une proposition et consultera les Conseils communaux ainsi que les Commissions de fusion avant de prendre une décision finale. Cela va se dérouler entre le mois de septembre et la fin de l'année.

Pour les armoiries, nous allons former un groupe de travail composé d'un héraldiste, de 4 personnes provenant des groupes de travail thématiques et de 4 personnes du groupe de travail « convention de fusion ». Avant de faire une proposition au comité de pilotage, ils auront 4 séances de travail.

Après l'accord de cet organe et avant la validation du projet, il y aura la phase consultative auprès des Conseils communaux et des Commissions de fusion.

Au niveau de la communication, il y a eu trois communiqués de presse du comité de pilotage depuis le lancement du projet : le 14 mars, le 11 avril et le 21 juin. Grâce à ces communiqués, nous avons eu une belle couverture de la presse locale.

Le dernier communiqué de presse annonçait le lancement du site internet du processus de fusion : www.fusion-baslac.ch.

Sur ce site internet, vous trouverez des infos sur le processus, sur les actualités, sur l'organisation ; il y aura également une revue de presse, une boîte à idées et une foire aux questions. Il y a également une présence sur les réseaux sociaux tels que LinkedIn et Facebook.

Je vous encourage à visiter ces différentes plateformes, à les liker, forwarder et en parler autour de vous.

Mesdames, Messieurs,

En tant que membres du législatif, vous êtes essentiels afin de communiquer sur ce projet de fusion et faire le lien avec le reste de la population.

Le comité de pilotage compte sur vous et sur votre implication afin que ce processus reste dynamique et constructif.

Comme il n'y a pas d'intervention, **le Président** clôt la discussion.

8. Comptes et gestion de l'exercice 2021 ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Présidée par M. Benoît Hemmer, la Commission financière et de gestion s'est réunie les 7 et 13 juin 2022, en présence de 9 de ses membres ainsi que du Conseil communal, de l'administrateur et de l'administrateur adjoint.

Si, à la première lecture, le résultat peut paraître bon, il n'en est rien et le résultat opérationnel 2021, hors extraordinaire, se monte à CHF 1'195'796.00 comme présenté en page 20. Ce dernier est dû à une baisse des rentrées fiscales des personnes physiques. Aucun indicateur n'est actuellement disponible pour planifier et anticiper les éventuelles variations des recettes fiscales en 2022. Nous relevons une parité parfaite dans le personnel de la commune. Nous saluons et remercions l'administration et le Conseil communal pour la qualité du travail notamment d'introduction et de synthèse. La forte croissance de la dette consolidée est principalement due aux emprunts pour les collèges, la dette sans les emprunts des collèges s'élèverait à CHF 14'000'000.00, stable depuis plusieurs années. Il pourrait être intéressant de présenter une situation des indicateurs financiers sans l'endettement des collèges, la situation serait jugée suffisante. Il faut mettre en balance cette situation avec le montant des amortissements qui entre dans notre capacité d'investissement.

Le rapport complet de l'organe de révision est distribué à l'ensemble des commissaires. La collaboration avec la fiduciaire Leitenberg & Associés est qualifiée de bonne, entre autre car cette fiduciaire dispose d'une réviseuse spécialisée en MCH2, ce qui permet, outre l'audit des comptes, d'apporter des conseils.

Des commentaires sont apportés aux comptes lors d'un delta de plus de CHF 5'000.00, ce qui est très appréciable.

Des questions sur les heures supplémentaires du personnel communal, sur les coûts d'écologie et sur l'aide sociale ont été posées. Soulignons une diminution globale du nombre de dossiers à l'aide sociale. Des éléments de clarification sur ces différents points ont été apportés par l'administration.

Le compte « honoraires », conseillers externes et spécialistes est présenté en détails. Certaines prestations pourraient faire l'objet d'un contrat-cadre.

Le Conseil communal désire s'exprimer après les groupes. **Le Président** ouvre l'entrée en matière et les discussions, et passe la main aux groupes.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les comptes de la commune présentés par le Conseil communal montrent un équilibre substantiel avec une perte comptable de près de CHF 92'000.00. Le résultat reste donc globalement positif et conforte une fois de plus la position contraire à toute augmentation d'impôts que l'Entente Saint-Blaisoise a tenue depuis sa fondation en 2012. L'Entente accepte donc la prise en considération de ces comptes 2021.

Cela dit, on remarque que la comptabilisation dans les comptes de fonctionnement des reports de crédit d'engagement, puis de leurs ristournes, perturbe grandement l'appréciation des résultats, surtout pour des non-professionnels de la comptabilité. Il s'agit d'un aspect négatif introduit par le MCH2 qui n'était pas présent auparavant et qu'il conviendrait de corriger.

Pour le reste, on se joint aux considérations de la Commission financière qui ne voit pas de dégradation de la situation financière autre que dans une diminution des rentrées de l'impôt des personnes physiques. À ce propos, on répète aussi que l'augmentation de 2 points d'impôt décidée lors du budget 2022 est d'autant moins justifiable au vu de ces comptes 2021. Non seulement, on constate que les budgets tendent à être plus pessimistes que la réalité des comptes finaux, mais on trouve aussi qu'il est politiquement pervers que l'on augmente les impôts pour ne compenser que l'effet d'une diminution de revenus des gens. Ceci à la fois du point de vue de la science économique et celui de l'éthique politique. Le message est en effet que, pour la commune, la crise c'est pour les autres, et que la commune peut et doit se servir avant tout.

M. Jérôme Vaneberg (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En ce lundi 20 juin 2022, le groupe PS a parcouru et discuté les comptes 2021 de la commune.

Nous tenons tout d'abord à remercier l'administration communale et les différentes personnes qui ont contribué à l'établissement de ces comptes, que nous avons trouvé clairs.

Nous apprécions particulièrement, et c'est relevé régulièrement, la valeur ajoutée des commentaires et explications en « contre-page » ou page de gauche dans la section des comptes détaillés.

Certes, les comptes de la commune sont dans le rouge pour la première fois en 7 ans, mais un élément de satisfaction pourrait être qu'ils sont moins rouges foncé que ce à quoi nous nous attendions : CHF 92'000.00 contre CHF 798'000.00 au budget. Au vu des impacts de la pandémie de Covid19 sur beaucoup de pans de notre économie et de notre société, nous nous en sortons, comptablement, plutôt bien.

Un des sujets de discussion qui nous a le plus occupés lundi était l'endettement de la commune et ses conséquences sur le futur. Aurons-nous les moyens de nos ambitions ? Avons-nous fait les bons choix avec les très gros investissements consentis ces dernières années comme par exemple les nouveaux collèges ?

Il faut avouer que le montant de notre dette consolidée, soit CHF 46'200'000.00, ou notre taux d'endettement de 365,3 %, peuvent effrayer. Et tel un conducteur débutant dans un virage glissant, on pourrait être tenté de freiner. Mais il ne faut surtout pas freiner, il faut au contraire mettre des gaz et contre-braquer pour bien négocier le virage et en sortir en toute sécurité. Mettre des gaz de façon proportionnée et responsable, c'est ainsi que nous interprétons la volonté de la commune et de ses autorités de continuer à investir, et nous soutenons cette ligne de conduite. Les années qui viennent vont nécessiter un pilotage fin à tous les niveaux de nos institutions. Gardons donc les yeux sur la route, ne faisons pas demi-tour face aux premières difficultés et menons le village à destination.

Le groupe PS nous souhaite bonne route et soutiendra l'ouverture des discussions ainsi que l'arrêté.

M. Vincent Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR va accepter les comptes présentés ce soir.

Il s'inquiète toutefois du taux d'endettement élevé de la commune. Certes, la dette des collèges pèjore celui-ci de manière disproportionnée (plus de CHF 14'000'000.00) et c'est vrai que si on ne prenait pas en compte celle-ci, on aurait des comptes raisonnables.

Mais ne nous leurrions pas. Même si les amortissements de la dette permettent de continuer les investissements pour l'instant, les taux d'intérêts deviennent de moins en moins favorables et cet endettement va peser encore longtemps sur la commune.

Le groupe s'est aussi interrogé sur la pèjoration de plus de CHF 570'000.00 de l'impôt sur les personnes physiques. Il attendra les comptes de l'année prochaine pour mettre en relation cette baisse avec un probable départ des contribuables. On peut toutefois se poser des questions quand on lit, par exemple, dans les comptes de nos voisins de la commune de La Tène, je cite : « Les impôts des personnes physiques sont nettement supérieurs au budget 2021 ». Ce qui n'est pas le cas pour Saint-Blaise.

Il faut se rendre à l'évidence, les temps de boucllement de comptes très confortables sont derrière nous. On peut essayer de trouver un coupable, que ce soit la pandémie, l'inflation ou encore la guerre en Ukraine, mais cela ne changera pas l'état de notre comptabilité. Nous ne pouvons pas tout construire, nous ne pouvons pas tout financer et il est l'heure de faire des choix pragmatiques.

Mais nul besoin d'être trop cynique. Cette commune existe depuis plus de 1000 ans et va continuer d'exister, des temps meilleurs vont revenir et il ne me reste plus qu'à remercier l'administration communale pour l'excellent travail fourni pour les comptes qui, chaque année, deviennent plus détaillés.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je remercie les groupes pour leurs prises de position sur ce rapport sur les comptes, qui n'était pas facile à établir. Je joins également mes remerciements à l'administration communale, qui a fait un gros travail durant l'année, notamment Marc Chauvy notre comptable, sans qui vous ne seriez pas en possession de ce document de grande qualité avec tous les renseignements qu'il comporte. Mes remerciements aussi à toute l'administration, qui fournit des efforts subséquents durant toute l'année pour essayer de maîtriser nos charges, du moins celles que nous pouvons maîtriser, au sein de la commune.

J'ai une lecture un peu différente de certains groupes à propos de la perte annoncée pour 2021. Effectivement, à la première page, on trouve une perte de CHF 92'000.00. Cette perte a été nettement améliorée comme l'a dit Lorenzo Zago suite à certaines écritures comptables concernant les reports de crédit. Si ces reports n'avaient pas été faits, la perte aurait été de CHF 1'196'000.00 pour 2021, ce qui n'est de loin pas bon.

Quand j'entends qu'on fait mal, que la commune dépense et que la commune se sert, c'est tout le contraire. La commune économise un maximum pour essayer de combler ces CHF 1'196'000.00. Ce sont naturellement les rentrées fiscales qui nous ont posé un gros problème car, contrairement aux autres communes qui annoncent une fiscalité bien meilleure que prévu au budget, la nôtre a dégringolé en 2021 de CHF 565'000.00 sur les personnes physiques et, par rapport à 2020, de CHF 1'300'000.00, ce qui est absolument énorme.

C'est donc une préoccupation pour le Conseil communal, c'est une préoccupation pour notre comptabilité et ça sera une préoccupation pour l'établissement du budget 2023 à savoir, est-ce que la baisse de la fiscalité sera pérenne, ce que nous n'espérons pas, ou est-ce que nous allons revenir parce que toutes ces autres années, c'est la fiscalité qui a sauvé nos comptes avec de très bonnes surprises au niveau des contributions.

Surtout, nous allons au-devant de gros investissements, d'investissements routiers et d'investissements dans les bâtiments, ce qui va augmenter notre endettement. L'endettement est en effet une certaine préoccupation. Il faut néanmoins relativiser car, par rapport aux courbes que vous avez dans le rapport, l'endettement concernant les collèges de Vigner est à peu près de CHF 30'000'000.00. Si vous déduisez les CHF 30'000'000.00 des courbes que vous avez dans vos rapports, on constate que l'endettement par rapport à l'année 2017 n'a guère augmenté dans la commune. Ce qui est une maigre satisfaction, mais une satisfaction quand même, qui nous montre que l'on n'a pas fait tout faux au niveau des investissements. Ainsi, comme il l'a été dit par un groupe, le groupe socialiste en l'occurrence, nous sommes obligés d'investir et nous allons donc continuer d'investir.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'en ai fini et nous sommes prêts à répondre à toutes les questions qui pourraient être posées.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion générale par le biais de la lecture du fascicule des comptes.

- **Évaluation du résultat (p. 4 – 8)**

La parole n'est pas demandée.

- **L'analyse détaillée du résultat (p. 8 – 17)**

La parole n'est pas demandée.

- **Conclusions (p. 18 – 22)**

M. David Guenin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je reviens effectivement sur les rentrées fiscales des personnes physiques. On lit en page 22 que la raison principale de cette baisse est le Covid19. Certes, le groupe PLR est conscient que cela peut être une des causes. Cependant, on s'interroge sur le potentiel effet de la modification du profil des contribuables à Saint-Blaise.

En d'autres termes, dans quelle mesure les éventuels départs et arrivées de nouveaux habitants influenceraient de manière structurelle l'aspect fiscal de la commune. Auquel cas, il faudrait réellement prendre cela en compte à futur pour la politique fiscale ainsi que pour la détermination du budget et des investissements.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Merci pour la question. Comme je l'ai déjà dit, effectivement, dans le budget, cela ne va pas être facile de déterminer le montant des impôts. On reçoit quelques chiffres qui nous sont donnés par les contributions. Et concernant les résultats, il est vrai que l'on a parlé du Covid19; il y a vraisemblablement beaucoup d'autres éléments qui peuvent intervenir en ce qui concerne la baisse fiscale.

Comme vous le savez aussi, le secret fiscal est quelque chose qui existe dans notre canton et en Suisse. Il est donc impossible d'obtenir des chiffres, mais surtout des nombres auprès des contributions, ce que je peux évidemment comprendre. J'essayerai tout de même d'avoir quelques renseignements pour l'établissement du budget 2023, pour savoir si cette baisse est due aux départs de contribuables ou aux baisses de revenus de certains contribuables.

- **Annexes au rapport du Conseil communal (p. 23 – 35)**

La parole n'est pas demandée.

- **Projet d'arrêté du Conseil général et Rapport de l'organe de révision (p. 39 – 40)**

La parole n'est pas demandée.

- **Comptes de bilan condensés (p. 41 – 42)**

La parole n'est pas demandée.

- **Compte de résultats à 3 niveaux par nature (p. 43 – 44)**

La parole n'est pas demandée.

- **Comptes de résultats et d'investissements condensés en fonctionnelle (p. 45 – 49)**

La parole n'est pas demandée.

- **Tableau des flux de trésorerie (p. 50 – 51)**

La parole n'est pas demandée.

- **Annexe aux comptes (p. 52 – 62)**

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous profitons de faire nos communications pendant ces comptes.

P. 59 – Sport

Le fitness urbain Street workout :

Les fondations sont faites et dès le 4 juillet, les engins puis le sol seront installés. À souligner que le groupe de citoyens qui a porté le projet sera présent pour donner un coup de main pour le montage du matériel.

De plus, une inauguration est prévue à la rentrée des vacances. Toutefois, les utilisateurs pourront déjà profiter des installations durant la période estivale.

- **Contrôle des crédits (p. 63 – 67)**

La parole n'est pas demandée.

- **Indicateurs financiers (p. 68 – 70)**

La parole n'est pas demandée.

- **Comptes de bilan détaillés (p. 71 – 81)**

La parole n'est pas demandée.

- **Comptes de résultats détaillés (p. 82 – 162)**

La parole n'est pas demandée.

- **Administration générale (p. 85 – 92)**

M. Charles Constantin (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

P. 85 - Administration générale

Sur la page de gauche, les formalités de votes sont précisées. À savoir, les votes électroniques et les votes par correspondance. Pour les votes au bureau électoral, il est mentionné qu'il faut se présenter personnellement au bureau électoral, car le vote par procuration est interdit.

- *Quelle est la pratique à Saint-Blaise ? Cette obligation est-elle scrupuleusement respectée ou acceptons-nous qu'une personne connue puisse apporter plusieurs bulletins de vote ?*
- *Qu'en est-il dans les autres communes ?*

La question est posée ce soir car il importe que les procédures soient les mêmes dans toutes les communes. En effet, si les pratiques diffèrent, cela peut avoir des incidences sur les taux de participation ou, pire encore, sur les résultats de votations cantonales surtout si ces derniers sont serrés.

M. Roland Canonica (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je remercie M. Constantin de sa question, qui me permet de clarifier la situation.

Je vous précise que nous respectons le règlement cantonal en la matière, qui vient d'être expliqué. Il n'est donc pas possible de venir avec une multitude d'enveloppes à partir de 10 heures le dimanche matin au bureau communal.

Quant à la question de savoir s'il y a une coordination avec les autres communes, en principe non puisque toutes les communes devraient appliquer cette recommandation. Nous partons du principe qu'elles le font toutes.

M. Pierre Schmid (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Administration générale – Communication

Je suis très enthousiaste de vous annoncer que le tout nouveau site web de la commune de Saint-Blaise sera mis en ligne ce lundi. Toute l'équipe de la communication et de l'administration communale a travaillé dur pour arriver à un résultat qui plaira, espérons, au plus grand nombre. Le site offre des améliorations :

- *La page d'accueil est optimisée et réorganisée*
- *Il est axé citoyens (démarches administratives)*
- *La rapidité a été renforcée*
- *Le contenu a été revu, réorganisé et complété*
- *La recherche a été facilitée et optimisée*
- *Le site est « responsif » (adapté aux mobiles)*

Une mention spéciale à Mme Léane Dubied, notre responsable communication, qui a su remanier et porter ce projet de main de maître. Elle nous quitte pour d'autres challenges professionnels dès la semaine prochaine. Nous profitons pour la remercier chaleureusement pour tout le précieux travail accompli pour la commune de Saint-Blaise.

Une nouvelle collaboratrice a déjà été engagée : Mme Anaïs Horvath.

Nous avons profité du nouveau site internet et des travaux concernant la communication pour créer une identité visuelle à Saint-Blaise. Nous l'avons présentée à la CFG dans le cadre du suivi de la motion sur la communication. Il est toujours très délicat de venir avec ce genre de nouveautés. C'est pourquoi quelques précisions s'imposent :

- Cette identité visuelle ne remplace en rien les armoiries de Saint-Blaise, mais permet un rafraîchissement et une ligne graphique moderne dans nos différents médias.*
- Dans un premier temps, elle ne sera utilisée que sur les supports numériques. À voir si elle pourra aussi, par la suite, intégrer les supports physiques.*
- Nous sommes également conscients que cela pourrait faire débat chez nos partenaires de la fusion. C'est pourquoi nous allons leur expliquer notre démarche, en soulignant qu'il ne s'agit pas d'une démarche pour se mettre en avant, mais d'une volonté d'acquérir un symbole graphique à l'image de Saint-Blaise accompagnant ainsi de manière graphique notre démarche de communication. Démarche assez semblable à celle de La Tène avec sa passerelle sur son site internet.*

À préciser qu'en aucun cas le CC ne souhaite que cela soit mal interprété et reste à l'écoute des remarques de chacune et chacun.

Vous pourrez passer vers moi en fin de séance pour voir le design de l'identité visuelle reprenant la roue du Moulin ainsi qu'une déclinaison graphique rappelant la forêt, le terroir, le lac ainsi que le Ruau.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous vous informons du tournus au sein du Conseil communal.

À partir du 1^{er} juillet, la présidence sera assumée par M. Pierre Schmid, la vice-présidence par M. Claude Guinand, le secrétaire sera M. Marc Renaud. M. Roland Canonica et moi-même seront les assesseurs.

Le Président souhaite bon vent à cette nouvelle formation du Conseil communal.

- **Ordre et sécurité publique (p. 93 – 98)**

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le 16 juillet prochain aura lieu le premier « café avec la sécurité publique » de Saint-Blaise.

C'est un concept qui vient du Canada, qui est passé par le Valais, le Val-de-Travers et dernièrement, en Ville de Neuchâtel. Le principe est d'offrir à la population, dans un cadre décontracté, une rencontre avec les forces de l'ordre.

Toute personne est la bienvenue, sans réservation, pour boire un café en compagnie de notre agent de sécurité publique ainsi qu'un représentant de la police de proximité.

De plus, le Conseil communal sera là pour accueillir les personnes intéressées devant le bâtiment polyvalent de 9h30 à 11h30 le 16 juillet.

- **Formation (p. 99 – 108)**

Mme Florence Porret (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

P. 99 – Formation

Une question générale concernant la demande de crédit complémentaire pour la construction des collèges de Vigner. Cette demande, qui aurait dû nous être présentée ce soir, est-elle toujours d'actualité et, le cas échéant, quels sont les délais et les montants envisagés ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je peux reprendre pratiquement mot pour mot le contenu du procès-verbal de la séance du Conseil général précédente, car peu de choses ont évolué.

Nous constatons à ce stade que les coûts des bâtiments neufs A, B, C sont toujours valables. Ils ont cependant été inférieurs aux devis. La rénovation du bâtiment V construit en 1973 a, par contre, réservée des surprises importantes et les coûts finaux sont plus élevés que ceux devisés.

Pratiquement tous les travaux sont maintenant terminés, mais il y a énormément de factures ouvertes. Je rappelle que nous avons publié plus de 80 appels d'offres et plus de 170 contrats ont été conclus. Près de 80 entreprises spécialisées ont œuvré sur le chantier. Et à ce jour, nous avons traité plus de 800 factures. Il reste donc proportionnellement très peu de travaux à effectuer, mais les factures de bouclage commencent désormais à arriver.

Nous avons dit, et c'est toujours valable, qu'il faudra attendre l'automne prochain pour connaître le coût final exact au franc près. Les chiffres que l'on vous donne aujourd'hui contiennent donc encore une part de projection.

Je rappelle que les coûts des collèges ont été couverts par 4 crédits :

- 1. Le principal crédit pour les études et les travaux qui est le crédit de CHF 35'500'000.00. Aujourd'hui, les projections montrent que nous atteignons pratiquement cette somme. Il y a encore quelques réserves que nous ne souhaitons toujours pas dissoudre en raison des factures finales encore ouvertes dont j'ai fait mention auparavant.
Par rapport à ces CHF 35'500'000.00, si nous avons un peu de chance, nous serons légèrement en dessous, et si au contraire nous avons moins de chance, nous serons légèrement au-dessus. Toutefois, il n'y aura pas de gros dérapage.*
- 2. Les coûts imprévisibles non devisés qui sont apparus en cours de projet et qui s'élèvent à CHF 1'416'000.00. Ces coûts ont été annoncés et discutés assez rapidement puisqu'ils sont apparus au début du projet. Ils ont été discutés avec la CFG en septembre 2019. Lors de la séance du Conseil général du 25 novembre 2021, un crédit couvrant seulement la moitié de ces coûts imprévisibles non devisés, soit CHF 700'000.00, a été demandé et obtenu. Étant donné que le crédit initial de CHF 35'500'000.00 ne permettra plus d'absorber l'autre moitié de ces coûts imprévisibles non devisés comme espérés initialement, nous devons revenir devant votre Autorité pour vous demander le solde de ces CHF 1'416'000.00. Effectivement, à la dernière séance du Conseil général, nous avons écrit que, d'entente avec la CFG, cette demande de crédit complémentaire sera faite lors de la séance du Conseil général du 23 juin*

2022, si toutefois l'avancement des décomptes finaux le permet. Mesdames et Messieurs, les décomptes finaux ne me permettent malheureusement pas de venir avec un décompte suffisamment précis pour boucler ceci.

3. À ce jour, le crédit dévolu à l'achat et à la mise en œuvre de mobilier fixe a été utilisé à moins de CHF 187'770.00. Ces chiffres ne devraient plus bouger.
4. Crédit pour l'équipement scénique et audio pour l'auditoire d'un montant de CHF 485'000.00 qui sera utilisé entièrement, mais sans dépassement.

M. Jérôme Vaneberg (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Référence aux pages 100-102 des comptes 2021 - Chapitre 21702 Collège de la Rive-de-l'Herbe.

On voit que le bâtiment de la Rive-de-l'Herbe (au Patrimoine Administratif) représente dans les comptes de résultats de la commune un excédent de revenus de CHF 39'559.00.

Ma question porte sur les charges et sur le futur. On voit qu'entre les "Charges de personnel" (30) et les "Biens, services et charges d'exploitation" (31) nous sommes à environ CHF 100'000.00 de coûts. Ceci sans compter les "Imputations internes pour intérêts et charges financières" qui sont de l'ordre de CHF 50'000.00.

Sachant qu'il est fort probable que les transformations prévues ne commencent pas selon les plans et que cette situation perdure plusieurs mois, voire plusieurs années, en raison de l'opposition existante, je m'interroge quant au coût d'entretien de ces bâtiments et du poids de cette situation de blocage dans nos comptes futurs. Je ne suis pas un expert, mais si on imagine que les coûts d'entretien pour un bâtiment non exploité soient d'environ 30 % de ce qu'ils représentent quand il est exploité, soit en l'espèce CHF 30'000.00, et qu'on y ajoute les "imputations internes" de CHF 50'000.00, nous avons un bâtiment vide qui "pèse" environ CHF 80'000.00 sur nos comptes.

En imaginant un scénario catastrophique de blocage du projet de la Rive-de-l'Herbe de 5 ans, nous avons un coût de CHF 400'000.00. Ma véritable question est donc la suivante : mes hypothèses et mes calculs sont-ils sensés ? Et ma question plus morale et politique est : est-ce vraiment un coût que quelques personnes peuvent et veulent faire supporter à la population de Saint-Blaise pour des motifs qui apparaissent de plus en plus frivoles ?

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je précise que le collège de la Rive-de-l'Herbe est déjà passé au patrimoine financier. En effet, d'après l'arrêté du Conseil général que vous avez voté, l'immeuble doit être transféré du patrimoine administratif au patrimoine financier lors du départ des élèves prévu le 30 avril 2022. Il n'y a pas eu de référendum sur cet arrêté en vigueur et le collège de la Rive-de-l'Herbe est déjà au patrimoine financier. Lors de l'opération de passage du patrimoine administratif au patrimoine financier, la valeur a été ramenée de CHF 3'150'000.00 (il s'agit de la valeur que l'on trouve dans les comptes) à CHF 1.00.

Cela signifie un prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine administratif, car le collège ne va plus être utilisé comme collège et ne générera plus de revenus et notre patrimoine administratif aura une valeur initiale de CHF 1.00.

Cette opération aura pour conséquence que le patrimoine administratif s'élèvera à CHF 5'924'000.00 après l'opération donc CHF 3'150'000.00 de moins que la valeur actuelle.

Le bâtiment n'ayant plus de valeur vénale dans l'attente d'éventuels travaux de réfection, il ne générera dans les comptes pas d'imputation interne. Il y aura charge d'intérêt retenue sur ladite valeur vénale.

Il n'entraînera pas non plus de charge d'amortissement, car il est amorti intégralement en faisant partie du patrimoine financier.

Les seules charges comptabilisées seront les charges d'entretien, que nous estimons plutôt de l'ordre de CHF 25'000.00 pour un bâtiment vide.

Sur ce point, nous partageons l'analyse qui a été faite en étant un peu plus optimiste sur les chiffres à cause de cette opération qui vient d'être décrite.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Dans la suite de la discussion du collège de la Rive-de-l'Herbe, j'aimerais informer de l'état du projet. Ceux d'entre vous qui lisent la presse savent ce qu'il se passe. Le Conseil communal tient à cette réaffectation utile à la population locale et régionale et regrette la tournure des événements, mais poursuit tous ses efforts pour le faire aller de l'avant, fort du feu vert donné le 10 septembre 2020 par un arrêté de votre Autorité. Vous aurez également lu dans la presse que la Ligue Pulmonaire Neuchâteloise, qui s'était jointe à la doctoresse de Saint-Blaise à l'origine du projet de centre médical, a décidé de quitter ledit projet.

C'est regrettable, car les synergies entre les deux acteurs étaient intéressantes et prometteuses.

Les raisons de cette défection sont principalement liées aux conditions difficiles que rencontrent toutes les ligues pulmonaires dans les cantons suisses en raison des conditions nouvelles et restrictives imposées par l'Office fédéral de la santé publique. Cependant, la Ligue Pulmonaire évoque également, mais dans une moindre mesure, le fait que le projet à Saint-Blaise n'est pas allé aussi vite qu'elle aurait souhaité pour les délais de résiliation de divers baux à loyer. Et la survenance de l'opposition de 3 citoyens au projet de centre médical a également pesé dans leur décision, un horizon temporel précis ne pouvant actuellement plus être donné.

Cela dit, nous pouvons vous annoncer que cette défection, aussi regrettable soit-elle, n'empêchera pas le Conseil communal et la doctoresse à l'origine du projet de poursuivre dans la création d'un centre médical à la Rive-de-l'Herbe. Et ceci pour 3 raisons principales :

- 1. La survenance d'une opposition au projet a créé un élan important auprès des médecins de Saint-Blaise et de la région. C'est également le cas parmi les citoyens dont plusieurs nous ont manifesté clairement leur soutien au projet. Les médecins ont réaffirmé l'urgence de disposer rapidement d'un centre de santé apte à pallier le faible nombre de médecins en activité et leurs proches départs à la retraite. Le monde médical local et régional soutient donc le projet et l'encourage.*
- 2. Les médecins de plusieurs branches médicales ont manifesté spontanément auprès de la commune leur intérêt à participer au futur centre médical ce qui nous a rendu confiance dans le fait qu'il sera possible d'occuper l'étage libéré par la Ligue Pulmonaire. La commune et la doctoresse à l'origine du projet sont bien entendu en contact avec ces médecins et entreront prochainement en discussion concrète avec eux.*
- 3. La structure simple et modulaire du collège permettra sans difficulté de réaménager l'espace libéré par la Ligue Pulmonaire. La commune ne modifiera donc pas le projet actuellement mis à l'enquête, mais elle procédera par un ajustement lorsque les nouveaux acteurs auront défini leurs propres espaces.*

- **Culture, sports, loisirs et Eglises (p. 109 – 118)**

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Culture – Pass Jeunes

Le théâtre du Passage vient de présenter hier soir, mercredi, son nouveau programme de la saison 2022/2023, un programme attrayant et réjouissant.

Pour les citoyens dont les communes sont membres du syndicat, nous avons la priorité pour réserver des places. Pour rappel, nous bénéficions de rabais allant de 5 % à 25 % sur les abonnements.

Le Conseil communal a décidé de reconduire l'action d'offrir le Pass Jeunes d'une valeur de CHF 10.00 à tous les jeunes qui le désirent. Nos communes voisines d'Hauterive, La Tène et Enges font de même.

Ce Pass permet aux jeunes de voir chaque spectacle au prix de CHF 10.00. Une communication sera faite prochainement pour indiquer la marche à suivre pour obtenir le précieux sésame.

De plus, pour continuer dans la culture et le sport, un nouveau club de Beach Volley a vu le jour. Il se nomme « Beach Volley Littoral Est ». C'est une première dans le canton, et afin de soutenir ce sport, le Conseil communal a autorisé le club à réserver et louer les 2 terrains de Beach Volley de Saint-Blaise. Il s'agit des jeudis soir et des dimanches matin. Ceci en partenariat avec Hauterive, qui aura 2 soirs réservés par semaine, soit le lundi et le mercredi, et les vendredis uniquement les semaines paires et tous les samedis matin.

Une bonne réflexion a été menée au sein des Conseils communaux d'Hauterive et de Saint-Blaise pour laisser le maximum possible les terrains à disposition de toutes et tous. Toutefois, il nous paraissait important de soutenir ce sport.

Bien entendu, le club accepte tous nouveaux membres ; ainsi les personnes intéressées pourront s'intégrer pour tester les entraînements. A souligner que beaucoup d'utilisateurs actuels sont déjà membres de ce nouveau club.

Nous leur souhaitons plein succès.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Concernant l'église, vous avez toutes et tous vu, pour celles et ceux qui passent dans la Grand'Rue, que la tour du temple est recouverte d'un échafaudage et des bâches doivent être mises en place puisque les façades de la tourelle vont être rénovées par une entreprise spécialisée. En effet, c'est vraiment le gros œuvre qui commence et qui durera, y compris la rénovation intérieure de la tour, jusqu'aux mois de novembre – décembre de cette année.

Vous pourrez lire l'avance de ces travaux dans le Bulcom à travers différents articles que M. Claude Zweigacker a accepté de rédiger afin d'aviser la population de l'avancement de ces travaux.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je reprends un point sur le collège de Vigner. Nous vous le rappelons, samedi prochain dès 10h30 aura lieu l'inauguration officielle des collèges de Vigner alias les 4 fantastiques.

Pour des raisons géostratégiques, le seul élément manquant malheureusement sera le magnifique parquet en bois de bout qui doit encore être installé dans l'auditoire et dans les deux foyers.

Nous avons bon espoir que ce parquet en bois de bout sera installé avant la fin du mois de juillet, ce qui permettra au prochain Conseil général d'étrenner un auditoire entièrement terminé et fonctionnel.

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

P. 116 – Port

Le nouveau garde-port, M. Pierre Robert, prendra ses fonctions le 1^{er} septembre. En attendant, M. Ludovic Yersin fait l'intérim avec l'aide du personnel de la commune et de M. Sébastien Saam, le responsable des infrastructures.

De plus, un nouveau radeau est en train d'être confectionné par M. Sauvan, qui s'est également occupé de refaire la nouvelle roue du Moulin. En effet, les réparations de l'ancien radeau étaient trop onéreuses.

- **Santé (p. 119 – 121)**

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Saint-Blaise participe à une grande campagne de prévention solaire. Cette initiative de la Conférence des Directeurs Communaux en charge de la santé, se décline dans notre commune sous deux formes :

- 1. D'une part la distribution de plus de 700 flyers à tous les élèves de 1^{ère} à 8^{ème} Harmos afin de les encourager à se protéger des rayons solaires.*
- 2. Et d'autre part avec une campagne d'affichage dans notre village qui va débiter prochainement.*

De plus, face à des événements particuliers tels que la canicule, le grand froid ou la pandémie, il est important que notre commune garde un lien avec les citoyennes et citoyens les plus vulnérables. Ces situations extraordinaires entraînent des dangers, en particulier pour une partie de la population telle que les seniors, qui subissent davantage de conséquences sur leur santé.

Une procédure d'actions a été définie par le Conseil communal avec, selon la situation et l'âge de la personne, l'envoi d'un courrier contenant des conseils, des informations pratiques avec des adresses-ressources et un encouragement à eux-mêmes prendre contact avec leurs voisins ou amis afin de s'enquérir de leur santé.

Mis à part un courrier, des appels téléphoniques pourront être réalisés ainsi que des visites à domicile. Ces visites se feront par les membres de la Commission des Aînés et de soutien. Je profite

pour les remercier pour leur investissement et je souhaite la bienvenue à M. Jacques Rivier qui vient d'être élu au sein de cette commission.

- **Sécurité sociale (p. 121 – 130)**

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Deux infos à vous communiquer concernant le Service social régional.

Nous avons une nouvelle collaboratrice, Mme Jennifer Mussi, qui a été engagée au Service social comme collaboratrice administrative. Au nom du Conseil communal, je lui souhaite la bienvenue au sein de l'administration de notre commune et la remercie pour le travail qu'elle va y effectuer.

De plus, le Service social régional va organiser dès le mois de septembre, 10 séances ouvertes aux bénéficiaires de l'aide sociale. Le but est de les informer sur leurs droits, leurs devoirs et d'améliorer leur autonomie en les aidant à mieux gérer eux-mêmes leurs factures ou, par exemple, leurs caisses maladies.

Et je termine les informations par annoncer une croisière.

Le 29 août prochain aura lieu la croisière des Aînés ouverte à toutes les personnes de 70 ans et plus. Les personnes concernées recevront d'ici début juillet les invitations par la poste. Le Conseil communal se réjouit d'accueillir plus de 200 personnes pour ce beau moment de partage.

- **Trafic (p. 131 – 136)**

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

P. 134 – Parking de Vigner

Le parking de Vigner a encaissé environ CHF 12'600.00 en 2021. Sachant qu'il est au bilan pour environ CHF 2'000'000.00, qu'elle est la prévision de revenu pour les prochaines années ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le parking de Vigner compte au total 41 places, dont 1 place pour handicapés et 3 places avec des bornes pour les véhicules électriques.

Selon un accord avec le home Le Castel, nous leur louons 6 places à CHF 120.00 par mois. Nous louons également au même tarif 4 places pour des privés habitant le quartier, 15 places à la journée pour les enseignants à CHF 500.00 par an et 5 places à temps partiel à CHF 250.00 par an à des enseignants également.

Cela représente un revenu fixe de CHF 23'150.00 par an auquel il faut rajouter les revenus variables du parcomètre qui sont pour le moment faibles, mais qui devraient augmenter avec l'entrée en fonction de l'auditoire de Vigner.

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Plusieurs communications :

Pour répondre à la motion qui avait été déposée il y a quelque temps pour la mobilité des élèves se rendant de Saint-Blaise à Marin, les Conseils communaux de La Tène et de Saint-Blaise ont mandaté un bureau d'ingénieurs spécialisés en trafic pour nous présenter quelques scénarios possibles pour permettre aux élèves de circuler en toute sécurité entre nos deux villages.

En ce qui concerne le centre du village, vous constatez toujours que la signalétique est celle des travaux. Nous avons également mandaté un ingénieur trafic parce que toute la signalétique au centre doit être changée. Il s'agit d'un gros travail qui va être présenté à la Commission des infrastructures et soumis ensuite au canton pour approbation avant de pouvoir procéder aux différents changements. Cela nous permettra également de récupérer quelques places de parc qui sont pour le moment occupées de manière illégale par des habitants de la Grand'Rue.

De plus, pour les gros chantiers routiers, concernant la RC5, projet qui était très urgent pour le canton, l'est devenu nettement moins puisque le Grand Conseil a refusé un crédit routier au canton. Ce qui veut dire que la RC5, qui devait débiter en 2023-2024, sera effective à Saint-Blaise seulement en 2027. Nous pourrions peaufiner le projet pour arriver à un résultat qui conviendra à tout le monde.

Pour les Rues de la Maigroge, Daniel-Dardel et la Route de Lignièrès, normalement les travaux pourraient débiter en 2023 déjà. Ce sont également des gros travaux qui nécessiteront le bouclage de la route et le détournement du car postal. Il faudra donc bien réfléchir avant de lancer les travaux.

Concernant la Maigroge du haut, la route qui mène à la gare CFF, les travaux ne se sont pas encore terminés. Des plantations doivent être réalisées, mais malheureusement, il est impossible de planter des arbres à cette période; nous devons donc attendre cet automne. Le molok qui viendra au carrefour vers l'arrêt du car postal sera posé début juillet de cette année.

Une séance plénière sera organisée regroupant 3 Commissions : la Commission des infrastructures, la Commission du PAL et la Commission d'Urbanisme pour leur présenter ces gros travaux pour que le plus possible de Conseillers généraux soient au courant de ce qui va avoir lieu dans le village.

- **Protection de l'environnement et aménagement (p. 137 – 148)**

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Un article de journal concernant le risque d'inondations a été publié. Saint-Blaise a été cité, M. Alain Jeanneret a été interrogé par la presse. Nous avons confié à un bureau spécialisé une étude des crues en ce qui concerne le Ruau avec tous les risques que cela pourrait représenter. Nous n'avons pas envie de nous retrouver dans le même état que la commune de Cressier il y a quelque temps. C'est pour cela qu'une étude sera faite pour délimiter tous les risques et voir ce que nous pouvons entreprendre pour les éviter. Cette étude est prise en charge à 70 % par le canton et la Confédération et à 30 % par la commune, y compris les travaux qui devraient être effectués après coup. Le mandat a été transmis au bureau d'ingénieur et on devrait avoir des nouvelles après les vacances d'été.

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous allons rafraîchir les panneaux de la Balade des 12 Fontaines, et voir pour ajouter de l'audio à l'application pour smartphone « izi Travel » qui accompagne les visiteurs tout au long du parcours.

En effet, la Balade est toujours très visitée. Nous avons même eu l'honneur de faire partie du programme de la semaine de l'Europe ce mois de mai 2022 en partenariat avec la ville de Neuchâtel et plusieurs villes d'Europe.

C'est pourquoi nous allons entretenir cette Balade des 12 Fontaines.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Concernant les déchets ménagers, je remercie les personnes qui signalent lorsque les prélèvements se font en dehors des heures de police, cela permet de contacter l'entreprise afin que celle-ci respecte les règlements.

Le contrat concernant les moloks, datant de quelques années déjà, a été résilié et une soumission adaptée aux marchés publics est en voie de réalisation. Pour éviter toute situation inconfortable, le Conseil communal a fait appel à un spécialiste dans ce domaine.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le Conseil communal avait prévu de faire voter aujourd'hui par votre Autorité le crédit pour la phase de réalisation de la révision du Plan d'Aménagement Local. Ceci n'a malheureusement pas été possible, le Conseil communal a retiré à regret le rapport pour la demande de crédit.

Pour rappel, le rapport a été publié il y a exactement une année et le Conseil communal a décidé de procéder au préalable à l'appel d'offres publiques pour le projet afin de disposer d'un montant pour la demande de crédit bien étayé.

Le rapport vous a été renvoyé à nouveau il y a 5 semaines pour vous donner suffisamment de temps pour l'étudier. Nous vous avons également offert de poser toutes les questions nécessaires au fur et mesure qu'elles vous seraient venues à l'esprit.

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Force est de constater que le rapport, qui est assez sec, je le reconnais, ne vous a inspiré aucune question. Pour couronner le tout, la CRPAL n'a pas été en mesure de fournir un rapport conclusif malgré les mêmes délais favorables mentionnés ci-dessus. Elle a au contraire émis une nouvelle fois une série de questions déjà posées il y a une année auxquelles nous avons déjà répondu. Une nouvelle question a toutefois été posée, à laquelle il ne sera pas simple de répondre.

Nous allons ressortir nos réponses aux questions déjà posées il y a une année et répondre à cette nouvelle question afin de vous présenter la demande de crédit lors du Conseil général extraordinaire du 18 août.

Nous nous permettons de vous rappeler la grande importance de ce projet incontournable et nous vous remercions d'ores et déjà de bien vouloir vous donner les moyens de prendre la décision qui vous incombe.

Concernant le futur mandataire, nous vous informons que nous terminons actuellement le processus de sélection. Cette opération a été très satisfaisante malgré nos craintes en raison de la surcharge des bureaux d'urbanisme. Nous avons reçu plus que 3 offres, toutes de qualité. Un choix clair a donc pu être fait par le comité d'évaluation des offres. Le Conseil communal sera appelé à se prononcer lundi prochain sur la proposition d'adjudication qui sera soumise par ce comité.

Nous nous réjouissons déjà de pouvoir entreprendre le projet de révision du PAL avec cette nouvelle équipe. Et nous espérons que la CRPAL pourra nous seconder et nous appuyer comme l'a fait la CRPAL de la législature précédente, malgré les difficultés liées aux enjeux et à la complexité de la matière.

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Dès le 1^{er} janvier 2023, les verres en plastique réutilisables seront disponibles en location à l'entité de la Fête des Vendanges. Nous travaillons avec la RNL, Culture Sport et Loisirs en partenariat avec la Fête des Vendanges pour trouver des solutions peu coûteuses pour nos sociétés locales.

En effet, pour rappel, dès le 1er janvier 2023, toutes les manifestations dans le canton ne pourront plus utiliser de gobelets et de vaisselle en plastique à usage unique. Un manuel cantonal est en cours d'élaboration pour expliquer cela.

Nous participerons à ce projet.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je souhaite vous informer que le projet des Chauderons repart. En effet, les opposants ont renoncé à aller au niveau du Tribunal fédéral. Les feux sont maintenant au vert, la commune a donc beaucoup de travail.

Vous vous souvenez du dossier ; il y a une convention très fouillée et très détaillée entre les promoteurs et la commune. C'est pourquoi, la commune a plusieurs tâches à accomplir dans ce cadre-là. Nous allons prochainement, avec les promoteurs, refixer un calendrier et une feuille de route de manière à pouvoir vous informer régulièrement de ce qu'il se passe.

Vous avez voté à l'époque aussi bien la modification de la révision du PAL que le plan de quartier, de même que le crédit pour les travaux qui sont à faire par la commune.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'interviens sur l'intéressante information de M. Alain Jeanneret. En effet, j'aurais une question, concernant la division qui a eu lieu dans la propriété des Chauderons et donc le fait que seulement une partie des terrains seront construits.

Dans quelle mesure cela affecte le plan d'infrastructure qui est prévu dans le cadre du crédit qui a été voté avant ?

Le terrain des Chauderons qui, lorsque l'on a voté, appartenait à un seul promoteur, la convention était ainsi entre ce promoteur et la commune. Toutefois, maintenant, ce terrain a été partagé, il y a une partie qui appartient au promoteur et la deuxième partie appartient à un autre individu, qui à notre connaissance n'a pas l'intention de construire.

Dans quelle mesure la convention est modifiée et affecte le montant du crédit ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Les modifications de propriétaire sur une partie du terrain n'ont pas de raison de modifier le plan d'équipements. Pour une raison physique, c'est que l'exutoire se fait par « En Vuidegrange » et que l'ensemble de la parcelle doit être évacuée par cette zone-là.

Toutefois, concernant l'intention de bâtir, il va de soi que la commune part du principe que les terrains seront bâtis selon les projets et les plans. La modification du plan et le plan de quartier sont établis. Il n'y a pas de raison qu'en Suisse, nous achetions des terrains pour les thésauriser et nous serons extrêmement attentifs à cela et prendrons les dispositions nécessaires, si elles existent.

Il y a certains moyens pour que ce phénomène ne se produise pas.

- **Economie publique (p. 149 – 154)**

M. Vincent Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs*

Je souhaiterais avoir des informations par rapport à l'électricité. En effet, suite à la guerre en Ukraine, on risque d'avoir des augmentations du prix de l'électricité. Comment la commune gère cela ?

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs*

On n'a pas tellement le choix aujourd'hui de réagir à l'augmentation. C'est vrai que l'on parle d'un quintuplement du prix du kWh, ce qui signifie que si on le paie 5 centimes aujourd'hui, il risque de passer à 25 centimes.

Le seul avantage que l'on a, est que l'on utilise bien encore l'installation des panneaux photovoltaïques sur les 3 nouveaux collèges ainsi que sur le 4^{ème} collège. Les chiffres sont très intéressants, car à l'origine nous nous sommes engagés pour les nouveaux collèges à reprendre toute la production d'électricité à un prix qui était fixé.

Tout ce que l'on réinjectait dans le réseau nous était payé à un prix inférieur. Nous perdions donc de l'argent. Pour arriver à l'équilibre, il fallait que l'on ait un tiers d'autoconsommation et dès la 1^{ère} année nous y sommes arrivés. Cela permettait d'avoir des panneaux et des achats d'électricité obligatoire qui ne nous coûtaient rien.

Aujourd'hui est entrée en service une autre centrale dont vous avez accepté le crédit sur Vigner V depuis le mois de mai. Les résultats pour 2022, c'est que l'on est à 45 % d'autoconsommation, c'est donc une excellente chose.

On paie le kWh d'électricité de l'installation sur les nouveaux collèges puisque nous avons mis les toits à disposition à 12 centimes. Quand on nous annonce un prix de 25 centimes, cela indique que

nous allons faire un gain certain, car il y a également tout le transfert qui rajoute encore 7 ou 8 centimes par kWh.

Grâce à cette vision anticipée d'avoir le maximum de panneaux photovoltaïques, cela permettra des économies, mais pour le reste nous sommes vraiment pieds et poings liés.

- **Finances et impôts (p. 155 – 162)**

M. Jérôme Vaneberg (ENT)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Référence à la page 162 des comptes 2021 - Chapitre 96310 Rive-de-l'Herbe

Suite à la communication faite conjointement par les opposants au projet de la Rive-de-l'Herbe et les proposant, parue dans le Bulcom du 17 juin 2022, je me pose des questions. En effet, cet encadré et l'illustration qui l'accompagne laissent supposer au lecteur que je suis, qu'il y a une véritable alternative, au moins aussi également avancée et travaillée que celle que nous avons sur la table avec le centre médical qui devrait être installé dans le bâtiment historique et symbolique de la Rive-de-l'Herbe.

Il semble que ce projet reprenne des mots et des concepts qui sont dans l'air du temps, qui font en général l'unanimité et qui sont désirés par tout un chacun. On y parle de modernisation, d'efficacité énergétique, de lutte contre le réchauffement climatique, de places de parking, d'appartements protégés, de foyer de jour, de grand supermarché, de partenariat public-privé, de crèche, de pistes cyclables et de route à 30km/h. Que de belles choses !

Mes questions sont donc :

1. Le Conseil communal a-t-il connaissance de ce vaste projet et de son avancement ? A-t-on ne serait-ce qu'un embryon de projet sur les différents éléments que sont un déménagement de la Coop, un projet pour des appartements protégés ou une crèche, ou c'est juste de la belle poudre aux yeux de nos concitoyens ?
2. Les médecins actuellement engagés dans le projet ont-ils, à un quelconque moment, évoqué leur souhait d'avoir une alternative plus moderne et émis des doutes quant à la "sécurité et le confort " d'avoir leurs cabinets dans le bâtiment existant, une fois rénové ? Ne risque-t-on pas de les perdre si on attend encore 5 ou 10 ans pour leur proposer une solution ?
3. Le projet de centre médical de la Rive-de-l'Herbe, est-il vraiment un frein à l'établissement de crèche, d'appartements protégés, de création de piste cyclable et la mise à 30km/h des routes autour de la Rive-de-l'Herbe ? Et pensez-vous que son bilan carbone sera supérieur à celui de complètement détruire ce bâtiment puis de reconstruire quelque chose d'autre de plus grand ?

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous n'avons pas connaissance d'un projet alternatif qui serait plus développé que des intentions générales.

Certes, nous avons discuté avec la Coop, mais la problématique de la Coop est différente, il n'a jamais été question pour la Coop d'aller à un autre endroit ou d'investir ailleurs.

Nous avons eu également des discussions avec la pharmacie en lui proposant de s'installer à cet endroit-là, mais cela n'a abouti à rien.

Pour ce premier point, la commune n'a pas d'autres éléments que le projet qui a été développé sur la base du mandat que vous nous avez donné.

Concernant les médecins, Mme Freiburghaus, habitante de Saint-Blaise, est intéressée par un bâtiment de ce genre et regretterait beaucoup de devoir aller dans une zone de type Marin, zone industrielle. C'est le charme et l'emplacement de ce bâtiment qui intéressent les médecins et il n'y a jamais eu de préjugés négatifs à son égard d'autant plus qu'une étude de faisabilité a montré que du point de vue topologique, le bâtiment peut très bien s'adapter. Ainsi, si l'on ne pouvait plus adapter ce bâtiment à des utilisations modernes, cela serait grave pour beaucoup d'éléments de notre patrimoine. Les médecins sont enchantés de ce bâtiment emblématique et n'ont jamais émis le moindre doute sur le bienfait de ce projet à cet endroit.

Quant au bilan carbone, c'est aussi une question de choix. Si on utilise le bâtiment comme il est maintenant et qu'on l'insère dans un certain écriin qu'il a, avec un jardin public, cela pourrait également être une chose qui peut être intéressante.

Ce qui n'empêche pas à futur, avec le reste de la parcelle, de construire si on le souhaite. Toutefois, on a des problèmes d'îlots de chaleur, de parc et de végétation, ce qui peut également être une manière d'intégrer d'autres éléments que des constructions ou des bâtiments à cet endroit.

Quant aux zones 30km/h depuis l'insertion de la RC5, on a fait des études exploratoires avec des urbanistes pour réaffecter toute la zone entre le bâtiment communal et la Rive-de-l'Herbe qui, pour le moment, est coupé par le mur de cette RC5. On peut toutefois imaginer transformer cette zone-là, non pas en une route, mais en une rue arborisée, en une place avec un réaménagement moderne et viable qui redonnerait de la valeur à toute cette zone. Il s'agit d'une zone extrêmement intéressante, et le fait d'utiliser le bâtiment comme il est maintenant ne prétérite en rien les possibilités futures d'améliorations, encore, du tissu urbain à cet endroit.

- **Pages grises : Comptes par nature (p. 163 – 170)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages roses : Comptes des investissements (p. 171 – 174)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages jaunes claires : Paroisse de Saint-Blaise – Hauterive – La Tène (p. 175 – 179)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages bleues foncées : Captage de Vigner – Frais d'exploitation de l'exercice 2021 (p. 180 – 188)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages bleues turquoise : GSR de l'Entre-deux-Lacs – Comptes de l'exercice 2021 (p. 189 – 196)**

La parole n'est pas demandée.

La suite du fascicule des comptes 2021 ne suscitant plus de remarque, **le Président** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

L'arrêté relatif aux comptes de l'exercice 2021 est accepté à l'unanimité.

9. Communications du Conseil communal

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

L'été arrive et des choses se passent à Saint-Blaise :

- Inauguration de Vigner et Fête de la jeunesse le 25 juin.*
- 1^{er} août intercommunal à Hauterive avec toutes les communes, Enges, La Tène et Saint-Blaise.*
- Watt Air Jump les 5, 6 et 7 août.*
- La fête de la Société de sauvetage les 19 et 20 août.*
- Apéro villageois au Pré Brenier le 1^{er} juillet à 18h00 organisé par la Commission du 3 Février.*

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Concernant le plan communal des énergies, dans le cadre de la Région de Neuchâtel Littoral, un groupe de travail piloté par objectif:ne (autrefois le RUN), a eu plusieurs séances qui ont permis de développer des orientations en partie pour la région et en partie pour les orientations et objectifs de la commune de Saint-Blaise.

La dernière séance a notamment permis de définir les derniers détails, et un projet de plan communal des énergies sera très prochainement en mains du Conseil communal et de la Commission des énergies.

De plus, concernant le chauffage à distance Celsius, qui est la récupération des chaleurs fatales de la raffinerie de Cressier : comme je vous en avais déjà informés lors du précédent Conseil général de mars, le projet suit son cours et les aspects contractuels sont à bout touchant.

Actuellement, le Conseil communal a demandé de recevoir, pour étude, les annexes propres de ce contrat afin de finaliser le tout.

Dans le cadre économique actuel et les tensions prévalant dans le domaine énergétique, ce projet répond à plusieurs critères propres à la décarbonisation et aux objectifs énergétiques 2050. Il répond également aux contraintes imposées dans le nouveau règlement cantonal pour ce qui a notamment trait à l'utilisation d'énergies renouvelables de manière obligatoire. Cela sera un soulagement si le projet est accepté, il ne coûtera absolument rien à la commune.

La seule partie contractuelle importante pour nous est la mise à disposition du sous-sol avec toutes les garanties qui doivent s'étendre pendant 40 ans. C'est un avantage exceptionnel, notamment pour les maisons du centre du village qui n'ont ni la place pour mettre une pompe à chaleur, ni l'autorisation de mettre des panneaux photovoltaïques et qui sont donc obligées de trouver un autre biais.

Nous avons l'opportunité, nous l'autorité communale, d'apporter une solution pérenne et correcte qui corresponde aux attentes des défenseurs de l'environnement de la meilleure des façons.

10. Interpellations et questions

Le Président rappelle la teneur de l'art. 59, « tout membre du Conseil général a le droit d'interpeller le Conseil communal. Cette interpellation doit être annoncée par écrit au moins 48 heures à l'avance. »

M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je souhaite interpeller le Conseil communal à propos de quelques aspects relatifs au projet de rénovation du bâtiment de Rive-de-l'Herbe :

- 1. Moyens et procédures de financement des travaux.*
- 2. Planning et retard par rapport aux intentions exprimées lors du vote par le Conseil général de l'arrêté du 10 septembre 2020.*
- 3. Sélection, qualité et qualifications des partenaires médicaux du projet.*

En préambule, on note que l'interpellation ne concerne aucun des sujets constitutifs de l'opposition en cours (sujets qui sont essentiellement de nature juridique), mais seulement des questions de fond pertinentes à la substance du projet de Rive-de-l'Herbe.

Suite à l'annonce du retrait de la Ligue Pulmonaire du projet, par rapport à la version transmise précédemment, beaucoup de propos de ce développement ont été adaptés à cette nouvelle situation.

Point 1

L'arrêté du Conseil général du 10 septembre 2020 autorisait le Conseil communal :

- À transférer le bâtiment au patrimoine financier,*
- À entreprendre les études sur le projet de rénovation aussi avant le transfert des élèves,*
- À entreprendre les travaux dès que ce transfert était effectué.*

Mais rien dans l'arrêté, ni dans le rapport, ne spécifiait comment et avec quels moyens financiers le Conseil communal allait financer les travaux. C'est donc le premier objet de cette interpellation.

Néanmoins, aussi considérant que suite au retrait de la Ligue Pulmonaire, le projet actuel de Rive-de-l'Herbe sera probablement sans suite. Au moins, permettez-moi cette opinion même si elle diffère de celle d'autres personnes.

Au moins dans sa définition présente, je souhaite poser les questions suivantes, donc, dans un contexte plus général, de gros, grands investissements dans le patrimoine financier de la commune pas nécessairement lié à la Rive-de-l'Herbe.

Rappelons en préambule, que le règlement communal sur les finances (art. 21) et les lois applicables disent bien que le Conseil communal a la faculté d'acquérir des immeubles au patrimoine financier et plus en général de les gérer. Mais les textes légaux, ne sont, à mon avis, pas explicites pour les cas de nécessité d'emprunt à ces fins. On doit bien en effet imaginer que la commune ne dispose pas de réserve cash de l'ordre de plusieurs millions. Comment donc se les procurer pour la gestion du patrimoine financier ?

Là, une série de questions qui en fait se résument à une seule :

Le Conseil communal considère-t-il qu'il peut sans autre, contracter de sa seule initiative avec une banque, un crédit de cet ordre de grandeur. On ne parle pas de crédit pour l'entretien ou pour une maintenance mineure. Non, on parle d'un gros crédit.

Un ordre de grandeur qui est dans tout autre domaine bien au-delà des limites de la compétence du Conseil communal. Si c'était le cas, cela est-il compatible avec les dispositions de l'art.10 du règlement communal sur les finances (notamment l'alinéa 2, point b). C'est un alinéa qui mentionne que pour tout engagement dont la durée est supérieure à un an, il faut faire une demande de crédit au Conseil général.

Et toujours si c'était le cas, quelle forme devrait prendre ce crédit ? Rappelons que le patrimoine financier est un patrimoine privé, on aurait donc un crédit de construction suivi d'un crédit hypothécaire comme pour tout projet privé. Comment régler la question des fonds propres demandés par la banque ?

Ou bien, serait-ce plutôt qu'en cas de gros investissement, indépendamment du fait que cela concerne le patrimoine administratif ou financier, le Conseil communal devrait-il toujours en référer préalablement au Conseil général, qui peut ainsi l'autoriser au moyen d'un arrêté pour un crédit d'engagement ?

En conclusion, et pour être le plus clair possible, si la commune devait emprunter à la banque, par exemple CHF 4'000'000.00 pour un projet du patrimoine financier, faut-il ou non un crédit d'engagement voté par le Conseil général ?

Point 2

Selon le planning originel inclus dans le rapport du Conseil communal accepté en septembre 2020, il était prévu de faire la demande de permis de construire à l'été 2021, et de terminer les travaux à l'automne 2022, ce qui est dans seulement 4 mois.

En effet, en septembre 2020, la Ligue Pulmonaire avait une urgence absolue à avoir la disponibilité des nouveaux locaux à fin 2022. Il était donc primordial que le Conseil général donne suite immédiate au projet sinon il serait tombé à l'eau. C'est donc une des motivations qui a beaucoup pesée dans la décision.

21 mois après l'arrêté du Conseil général, vous me permettrez de constater que beaucoup de choses, sinon presque toutes ne se sont pas passées comme prévu. Même si sachant que l'exigence de la Ligue Pulmonaire de trouver de nouveaux locaux avait entre-temps été réalisée par le transfert d'une partie de ses installations de Peseux au site des Poudrières, la décision de la ligue de se retirer du projet n'est pas une surprise absolue. Tout au plus, ce qui a pu surprendre certains parmi nous est le fait qu'en avril, il y a seulement 2 mois, le Conseil communal annonçait néanmoins le début des travaux pour le mois de mai.

Cela dit, il me semble qu'on ne puisse que prendre acte de la situation, admettre qu'avec le retrait de la Ligue Pulmonaire, c'est tout le scénario qui avait convaincu le Conseil général en septembre 2020 qui est tombé.

Je me permettrai d'inviter le Conseil communal à revenir au moment venu au Conseil général avec un autre projet ou un projet adapté à la nouvelle situation.

Point 3.

Si un tel nouveau projet devait intégrer un cabinet médical, ce que personnellement je souhaite, qu'il soit à Rive-de-l'Herbe ou ailleurs, il conviendrait de tirer quelques leçons de ce qui s'est passé, aussi concernant la sélection et la qualification des partenaires médicaux. Avec un minimum de recul, on ne peut que constater que le projet actuel, est, était plus drivé, excusez mon anglicisme, par des offres externes et d'apparentes opportunités venant de tiers plutôt que par des demandes objectives de notre population.

Au vu de ce qui s'est passé, on ne peut que plaider pour un changement de paradigme. On est, je pense, tous d'accord que l'intérêt premier des habitants de Saint-Blaise est d'avoir sur place, ou dans les environs immédiats, trois à quatre nouveaux médecins généralistes. Il convient donc de mettre cela au centre du projet, sans chercher à y ajouter d'emblée x nouveaux médecins spécialistes.

Mais en proposant les conditions cadres attrayantes, éventuellement temporaires dans un premier temps, tout en mettant en avant les perspectives futures d'élargissement du « marché » médical local, qui seraient offertes par les développements urbains de Saint-Blaise qui, comme vous le savez, sont préconisés dans le nouveau PAL.

Trois ou quatre nouveaux médecins généralistes n'auraient besoin que de quelque 200 mètres carrés et des simples bureaux, ce qui n'est pas difficile à trouver. Mais en tout cas suffisamment pour s'implanter.

Une telle configuration serait peut-être plus modeste, mais pourrait être réglementée assez rapidement et serait aussi bien plus proche des besoins concrets des habitants.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Beaucoup de réflexions et de questions très intéressantes, mais je serai beaucoup plus bref que M. Lorenzo Zago.

La commune a deux casquettes, une casquette de requérant et de porteur d'un projet avec un tiers pour une partie de son patrimoine financier. Cette casquette-là, nous en avons parlé toute à l'heure, le Conseil communal a une opinion, il aime ce projet, il le soutient et aimerait qu'il soit réalisé. Le Conseil communal est d'avis que le mandat qui nous a été confié par le Conseil général est clair, il n'a pas été remis en question officiellement et donc, nous nous tenons à ce projet et, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous le poursuivrons et le développerons aussi loin et aussi longtemps que cela sera possible.

Le Conseil communal estime que ce n'est pas à lui, dans cette enceinte, de répondre à des considérations générales très intéressantes mais qui ne reflètent pas une demande de notre patron qui est le Conseil général.

Pour la deuxième casquette de la commune, c'est l'autorité qui délivre le permis de construire et qui traite les oppositions. Dans les administrations fédérales, cantonales ou communales, cette double casquette existe souvent, car une autorité fait les projets et les juge par ailleurs.

Le 13 avril, 3 citoyens de Saint-Blaise ont fait opposition au projet mis à l'enquête de transformation et rénovation du collège de la Rive-de-l'Herbe. En date du 20 mai, la commune a organisé une séance de conciliation avec les opposants. A la suite de cette séance, le 2 juin 2022, les opposants ont décidé de maintenir leur opposition.

Les choses sont simples et claires, pour la casquette institutionnelle du Conseil communal, il lui appartient maintenant de statuer simultanément, comme le demande la procédure sur la demande de permis de construire et sur les oppositions.

Pour statuer sur les 2 points, il ne manque plus au Conseil communal que le préavis de synthèse des services de l'Etat, préavis que nous espérons recevoir dans les semaines à venir.

Sur la base de ce préavis de synthèse et sur la base des réflexions que le Conseil communal fera concernant les oppositions, le Conseil communal prendra une décision. A ce stade de la procédure, le Conseil communal ne peut pas et ne veut donc pas débattre de l'interpellation qui lui est soumise, car il court-circuite ses propres décisions à venir, prête le flanc à des désaveux et des recours ultérieurs sur ce point.

Le Président passe au vote sur l'ouverture de la discussion.

La discussion est ouverte à l'unanimité.

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR ne va pas se substituer au Conseil communal et ne va pas se pencher sur les questions de fond, mais uniquement sur la question générale de la forme.

Le groupe PLR estime que l'interpellation du Conseiller général Lorenzo Zago est de mauvais ton, plus particulièrement dans les circonstances actuelles, qui touchent directement l'avenir du collège de la Rive-de-l'Herbe.

S'il n'y a peut-être pas de lien entre l'opposition à la délivrance du permis de construire et la présente interpellation, le groupe PLR reste toutefois pantois face aux questions soulevées.

Nous ne pouvons que constater, hélas depuis un certain temps déjà, une absence évidente du respect des règles et des us et coutumes politiques de notre commune, voire même, et plus grave encore, de la démocratie.

Comment justifier une telle interpellation alors que le transfert du collège au patrimoine financier était conditionné à la création d'une commission temporaire de suivi de la Rive-de-l'Herbe. Commission toujours active, dans laquelle les trois partis politiques de la commune sont représentés par 2 commissaires PLR, 2 commissaires PS et 1 commissaire de l'Entente. La réponse repose assurément sur l'absentéisme du commissaire de l'Entente à 5 séances sur les 6 tenues entre 2021 et 2022, lors desquelles bon nombre de points furent abordés, discutés voire même débattus.

Pourquoi une telle interpellation ? Pourquoi ne pas privilégier le travail dans les commissions ?

Malheureusement, ce sont toujours ceux qui en font le moins qui en parlent le plus. Il n'est pas nécessaire de rappeler que nous vivons dans un état de droit et encore moins nécessaire de rappeler que, quand la démocratie a parlé, la moindre des choses est de la respecter. La remise en cause du projet de la Rive-de-l'Herbe, par des élus notamment qui étaient en fonction au moment du traitement du dossier en commission et en plenum, est en totale contradiction avec la votation au Conseil général du 10 septembre 2020 qui acceptait le transfert du bâtiment au patrimoine financier par 24 voix contre 2. Aucun référendum n'ayant ensuite été déposé, le travail a alors pu débuter tant pour le Conseil communal que pour les commissions.

L'avenir du collège de la Rive-de-l'Herbe s'est soudainement assombri. Pourtant, le projet semblait offrir un avenir avec un montage financier équilibré à ce bâtiment. Les annonces coup de poing dans la presse sont bonnes pour le buzz et l'ego, mais très contre-productives pour l'image de la politique. L'usage à tout-va des instruments politiques, combiné au recours aux médias, marque une rupture regrettable dans le mécanisme politique local. La remise en cause d'une décision démocratique est non seulement incompréhensible pour le citoyen, mais elle est à même de remettre en cause la réelle compétence et le véritable investissement des élus et de notre autorité sur l'ensemble des travaux politiques, ce qui est inadmissible.

Il est temps, pour autant que cela ne soit trop tard, de donner une image radicalement différente de nos autorités à la population. Il appartient dorénavant au Conseil communal de digérer la renonciation de la Ligue Pulmonaire Neuchâteloise à venir s'installer à Saint-Blaise et de communiquer avec les différentes commissions sur la suite à donner au dossier, tout en gardant à l'esprit la nécessité évidente et non contestée de développer dans un très court terme un centre médical dans notre village.

Le Président demande à l'auteur de l'interpellation s'il se déclare satisfait ou non.

L'auteur se déclare non satisfait.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je suis heureux de rejoindre le podium pour vous dire ce qui suit :

Lors de sa prise de présidence, Rajesh avait proposé un léger réaménagement de la salle et notamment de toujours revêtir le podium du drapeau de Saint-Blaise.

Rajesh est président du Conseil général depuis décembre 2020. Au PLR, nous connaissions le potentiel et l'enthousiasme de Rajesh, c'est pourquoi proposer Rajesh comme 1^{er} président de la législature 2020-2024 était une réelle opportunité.

Au nom du groupe PLR de Saint-Blaise, je remercie Rajesh pour sa gestion du perchoir. Nous avons apprécié son allant, son humour et son sourire.

Rajesh personnifie la joie et l'envie de siéger et de mener les débats. Merci et bravo.

Nous profitons de la tribune pour souhaiter bonne chance à Mme Pascale Giron pour son accession au perchoir.

Le Président

Je remercie M. Charles Constantin et le groupe PLR pour ces très très gentils mots, qui me touchent.

A mon tour, je souhaite vous exprimer quelques mots qui me sont venu à l'esprit en pensant à cette dernière séance.

En effet, j'ai repris en décembre 2020. Il faisait très froid, nous étions tous en pull et en pleine pandémie avec le port des masques qui peuvent être encore d'actualité et les distances sociales.

Même si les cas reprennent, j'ose espérer que l'avenir sera plus radieux qu'il ne l'a été sur le moment. Dans ces circonstances difficiles et, en plus, étant un relatif novice en politique à l'époque avec 2 ans et demi d'expérience, j'étais assez nerveux en acceptant le mandat que le PLR m'a donné en tant que ce rôle de président du Conseil général et premier citoyen de Saint-Blaise.

Je dois dire que j'avais vraiment la boule au ventre durant ma première séance, un peu comme quand on mange la fondue et que l'on boit beaucoup d'eau derrière. Et puis, petit à petit, on s'y fait et on y prend beaucoup de plaisir, un peu comme quand on apprend à conduire ou à skier, on galère beaucoup au départ et puis une fois que les mécanismes sont là, c'est vraiment cool.

Au-delà d'être un novice, j'avais aussi suivi et relu le PV de certaines séances qui m'ont aussi précédé et qui ont été, dirons-nous, un peu chauds. Je dois dire qu'en lisant ces PV, j'appréhendais un peu ces moments-là en me demandant comment j'allais réagir ou les gérer.

Pour finir, quel soulagement de me dire que je n'ai pas eu à faire face à de tels moments dans cet hémicycle. Peut-être un peu différent de ce qu'il peut se passer là-dehors, dans le domaine public.

Pour cette partie, je vous remercie toutes et tous pour la rigueur ainsi que la bienveillance dont vous avez fait preuve lors de ces débats durant cette dernière année et demie.

Mes pensées sont « allons de l'avant » nous avons encore 2 ans avant la fin de cette législature et il reste quelques gros dossiers pour cette commune que nous allons devoir tous suivre. Les finances qui restent positives mais extrêmement délicates, la gestion des gros investissements que nous

allons devoir consentir, le PAL, le développement d'un plan énergétique, et la fusion avec nos autres communes environnantes.

Nous avons beaucoup de travail et nous ne pourrons atteindre nos objectifs qu'au travers d'une collaboration interpartis au sein de cet hémicycle et avec le travail que chacun d'entre nous fournira à titre personnel.

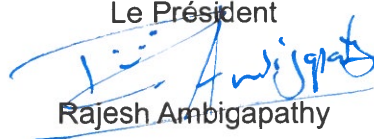
A ce sujet, j'aimerais à mon tour féliciter le nouveau bureau qui sera mené par Mme Pascale Giron-Lanctuit qui animera et gèrera ces séances pour l'année à venir, je leur souhaite que du plaisir et bon vent.

Ceci fut une sacrée expérience qui m'a fait mûrir et je vous remercie pour votre patience dans les moments de cafouillage et vos critiques constructives, qui m'ont aidé à beaucoup apprendre, ainsi que la confiance que vous m'avez faite.

A ce titre, j'aimerais remercier une ou deux personnes tout particulièrement parce qu'elles m'ont mis en confiance et m'ont vraiment soutenu. En premier lieu, j'aimerais remercier M. Yves Ehret qui a été un énorme soutien surtout les premières fois et depuis, il a été extrêmement bon et de sage conseil. J'aimerais aussi comme déjà fait par le passé, Mme Eberhard pour tout le soutien qu'elle m'a apporté durant les diverses séances où on a collaboré ensemble.

Le Président clôt la séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 18 août prochain, pour une séance extraordinaire concernant le PAL.

La séance est levée à 21h08.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL	
Le Président	la secrétaire
	
Rajesh Ambigapathy	Maria Sliwowska